

Le Mot du Maire

La dernière réunion des membres du Conseil municipal s'est tenue le 20 novembre dernier. Voici un résumé des délibérations portant sur les sept points à l'ordre du jour.



En premier lieu, nous avons adopté le rapport d'activités et le compte administratif de notre communauté d'agglomération, pour l'année 2014. Ces documents, qui retracent à la fois les activités et le bilan financier de cette structure, sont à votre disposition en mairie ainsi qu'au siège de la communauté à Eyragues.

Concernant encore Terre de Provence Agglomération, nous avons approuvé la mise en place d'un schéma de mutualisation entre les treize communes membres, définissant cinq objectifs à atteindre. Il s'agira de créer un service commun des systèmes d'information (téléphonie, informatique, ...), améliorer la politique d'achat, renforcer les ressources fiscales, conforter les échanges de pratiques et d'expériences et enfin, optimiser les ressources humaines.

Les points suivants concernaient le personnel communal.

Nous avons ainsi reconduit, pour deux ans à compter du 1^{er} janvier 2016, la convention qui nous lie avec notre centre de gestion, concernant la prestation de médecine professionnelle et préventive. Son coût est de 65€ par agent.

D'autre part, nous avons entériné la création, à compter du 1^{er} janvier prochain, d'un poste d'adjoint administratif non complet pour l'accueil du public. Il s'agit là de conforter le poste de Mme Isabelle MORAIS, actuellement sous contrat à durée déterminée.

Puis, nous avons redéfini les modalités d'attribution de la prime de fin d'année octroyée à nos agents municipaux. Celle-ci est de 657€ - avant déduction des cotisations - pour un agent présent du 1^{er} janvier au 31 décembre et travaillant à temps complet. Dorénavant, cette prime sera versée au prorata du temps de présence, au prorata du temps de travail hebdomadaire pour les agents travaillant à temps non complet et sera revalorisée suivant l'évolution du point d'indice décidée à l'échelon national.

Enfin, nous avons établi les plannings de tenue du bureau de vote pour les deux tours des élections régionales des dimanches 6 et 13 décembre prochains.

Une fois de plus, et sans doute plus que jamais, au vu des événements tragiques qui ont endeuillé notre pays, permettez-moi d'insister pour que vous usiez de votre droit de vote. Et si vous ne pouvez venir voter, pensez à donner une procuration. Car, n'en déplaise aux abstentionnistes potentiels, pour lutter contre la barbarie imbécile, rien n'est plus fort qu'un bulletin de vote. C'est là toute la force d'une démocratie !

Verquières, le 29 novembre 2015